



A l'heure où les outils numériques permettent de mieux travailler à distance, de nouveaux modes de travail émergent à l'instar du télétravail. Pratiqué à domicile ou dans des espaces de travail partagés appelés espaces de coworking ou tiers-lieux, ce dernier fait d'ailleurs de plus en plus d'adeptes d'après les résultats d'une grande enquête menée par la Région Aquitaine.

Pendant plusieurs mois, le Conseil Régional d'Aquitaine s'est en effet associé aux agences d'urbanisme A'Urba et Auda pour sonder via un questionnaire en ligne et des entretiens qualitatifs environ 2400 Aquitains. « L'idée était de mesurer leur appétence pour le télétravail et les tiers-lieux », explique Eugénie Michardière en charge du développement numérique des territoires de la Région Aquitaine (délégation TIC). Deux constats majeurs ressortent de cette enquête : 83 % des sondés aimeraient pratiquer le télétravail, c'est-à-dire pouvoir travailler à domicile ou dans un tiers-lieu pendant les heures de travail. Autres enseignements: 42% des sondés peuvent théoriquement l'exercer dans leur entreprise et 43% des répondants désirent travailler depuis un espace adapté à moins de 15 minutes de chez eux. « Beaucoup de travailleurs pratiquent aussi le télétravail gris, c'est-à-dire de manière non-officielle, par exemple en dehors des heures de travail, le week-end ou en vacances ». Enfin, 35% travaillent le week-end chez eux et une personne sur 4 pendant ses vacances. Seuls 20% des sondés pratiquent le télétravail de manière officielle.

Quels avantages ?

Du point de vue des travailleurs, qu'ils soient salariés ou freelance, comme du côté des employeurs, le télétravail représente une organisation de travail avantageuse à plusieurs niveaux : « Pour certains, il permet une meilleure concentration, il diminue la fatigue et le stress et permet de faire des économies de transport », explique Eugénie Michardière. Beaucoup de travailleurs freelance « choisissent aussi de travailler dans un tiers-lieu pour rompre l'isolement, échanger avec d'autres travailleurs ». Fort du potentiel de son territoire pour l'implantation de tiers-lieux, la Région Aquitaine a d'ailleurs voté un dispositif de soutien au télétravail aux PME et entreprises de taille intermédiaire, et à la création de tiers-lieux. « On peut intervenir sur du diagnostic, de l'expérimentation, de l'évaluation sur 2 ans ».

« A Bordeaux, il y a un vrai besoin »

A Bordeaux, le télétravail est déjà pratiqué par certaines collectivités et services publics comme le Rectorat de Bordeaux, mais aussi « à la Région, où 24 agents l'expérimentent un à deux jours par semaine » selon Eugénie Michardière, contre « une trentaine d'agents à la CUB ». Côté infrastructures, les espaces de coworking ne manquent pas : Com la Lune au Jardin Public, Le Node à Saint-Pierre, Coolworking rue Esprit des lois, L'Auberge numérique à Bacalan ou l'Espace Kaizen aux Chartrons.. : « Il y a une vraie demande aujourd'hui », affirme Laurent Bourhis, cofondateur de La Fabrique des Lieux, situé rue d'Ornano. Lancé en septembre, ce lieu associatif met à disposition d'une dizaine de pros de la construction et de l'aménagement un open-space de 150 m², des bureaux fermés, une salle de réunion et divers espaces détente (cuisine, salle à manger, etc.). Par mois, comptez 250€ pour un poste sur open space et 350€ pour un poste fermé. Une formule adhérent nomade est aussi proposée pour 100€ le carnet de 5 journées ou 180€ les 10 journées. « Le but est de développer des synergies ici », avance Laurent Bourhis. « Les gens viennent pour des raisons économiques, se créer un réseau », ajoute son associé Hugues Drapeau • **EM**

Photo :  Hugues Drapeau et Laurent Bourhis co-gèrent le tiers-lieu La Fabrique des Lieux à Bordeaux © EM